



Bonjour, je m'appelle VisàVi,
une nouvelle association pour
bien vivre ensemble à Villars !

C'est quoi ?

Indépendante et résolument ouverte aux autres, **VisàVi** est une **plateforme d'information** où les habitants de tout âge, de même que les sociétés locales, peuvent se renseigner sur des sujets spécifiques de manière la plus large possible grâce des intervenants compétents en la matière. A l'écoute des besoins de la population, **VisàVi** est aussi un **espace de dialogue**, entre villageois, pour se rencontrer et échanger des idées, des envies ou encore des projets, permettant d'améliorer la qualité de vie dans notre village.

Pour quoi faire ?

- Promouvoir et défendre les **intérêts des habitants** de la commune, dans une dynamique **apolitique** et **intergénérationnelle**.
- Améliorer la **qualité de vie** dans la commune, notamment en lien avec les **nouveaux arrivants et ceux déjà établis**.
- Participer au **développement** d'offres sportives et culturelles, ainsi que d'infrastructures permettant un **meilleur « vivre ensemble »**.
- Etre un **interlocuteur** auprès des autorités de la Municipalité, du Conseil communal, des autres associations et clubs du village.
- Favoriser le **dialogue** avec les structures comparables (sociétés de développement, associations de quartier, etc.) des communes avoisinantes ayant les mêmes motivations.

C'est super, je veux devenir membre !

Je m'inscris comme :

- membre individuel-le, 16 ans révolus (CHF 20.- par année)
- membre couple (CHF 30.- par année)
- membre collectif (CHF 100.- par année)

Prénom(s) :

Nom(s) :

Membre collectif (association, club, société, etc.) :

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

E-mail :

Merci de remettre ce bulletin par le biais d'un-e des membres du comité de **VisàVi** (François Barbezat, Joëlle Cornuz, Armando Gonteri, Fabrice Mascello, Thierry Pittet, Clotilde Sirodot, Philippe Zufferey), en le déposant chez PARTICULE Z, av. de la Grange-à-Janin 18 ou en l'envoyant par e-mail (scan ou photo) à visavi@villars-le-terroir.ch. Le montant de la cotisation peut être versé en liquide ou par virement bancaire (en attente du numéro IBAN).

Date et signature :

Une idée, une envie ? Dites-le-nous !